

Le Maire de la Commune de NANTIAT

Vu le code de la route ;

Vu le code des communes ;

Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière - Livre 1 - Signalisation des routes ;

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la demande d'entreprendre des travaux reçue le 05 octobre 2018, par laquelle l'entreprise BLANCHON demeurant au 29, rue de Tourcoing – 87000 LIMOGES, demande l'autorisation d'effectuer des travaux sur le domaine public : **création d'ouverture en façade** pour le compte de Monsieur Lionel GIRARDEAU concernant sa maison d'habitation située au 38, rue Montplaisir, sur la parcelle cadastrée section AN n° 266.

ARRETE

Article 1 : Autorisation

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public pour poser un échafaudage avec empiètement sur le trottoir par 1,40 m de largeur sur 9 mètres de longueur, pour entreprendre la **création d'une ouverture sur la façade**, située à l'adresse indiquée ci-dessus, à compter du mardi 9 octobre au vendredi 16 novembre 2018.

Article 2 : Responsabilité

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Le pétitionnaire devra **baliser le chantier et remettre la place publique en bon état**.

Le titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Article 3 : Validité

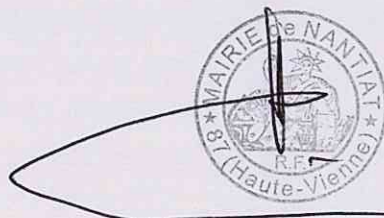
La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire. Elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé

- au bénéficiaire pour attribution,
- au Président du SDIS de la Haute-Vienne,
- au Responsable du service SAMU/SMUR 87,
- au Commandant de la Gendarmerie de Bellac.

Fait à Nantiat, le 05 octobre 2018

**Le Maire,
Daniel PERROT**



DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE ou D'ALIGNEMENT

**Zone réservée
pour cachet de la
collectivité**

Je soussigné : Florent MONTAGNA Entreprise Blanchon
agissant en qualité de : Conducteur et Travaux
demeurant à 29 Rue de Traversing
n° tel. 06 65 10 01 54
florent.montagna@blanchon.fr

sollicite : Pour mon compte personnel
 Pour le compte de : A Girardeau Lionel
demeurant à : 35 Rue Montpierre
57 160 NANTZ



Une demande d'autorisation de voirie :
 Une demande d'alignement :
adresse : Rue Montpierre
57 160 NANTZ

Situation cadastrale : (joindre obligatoirement un plan de situation et un plan de masse à l'échelle)
Section : AN, N° de Parcelle (s) 266

Voie concernée (n°) : R.N n° R.D n° V.C. n° C.R. n°
 En agglomération Hors agglomération

Nature de la demande d'autorisation de voirie :
 Permis de stationner (échafaudage, dépôts, terrasses) Echafaudage
et stationnement

Distance d'empiètement sur le domaine public :
Trottoir : non oui largeur du trottoir : 1,50 m

Accès :
Fossé : oui non Bordures : oui non

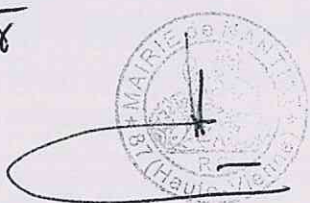
Travaux (préciser la nature) : Création d'ouverture en
passage
Tranchée
 Transversale
 Longitudinale
 sous chaussée sous accotement ou trottoir

Date de commencement des travaux : 09/10/18 Date d'achèvement des travaux : 16/11/18
A Limays, le 05/10/18

Transmis pour instruction
 à la Direction Départementale des Territoires
 à la Direction des Routes de Centre Ouest
 aux Services de l'Aménagement du Département

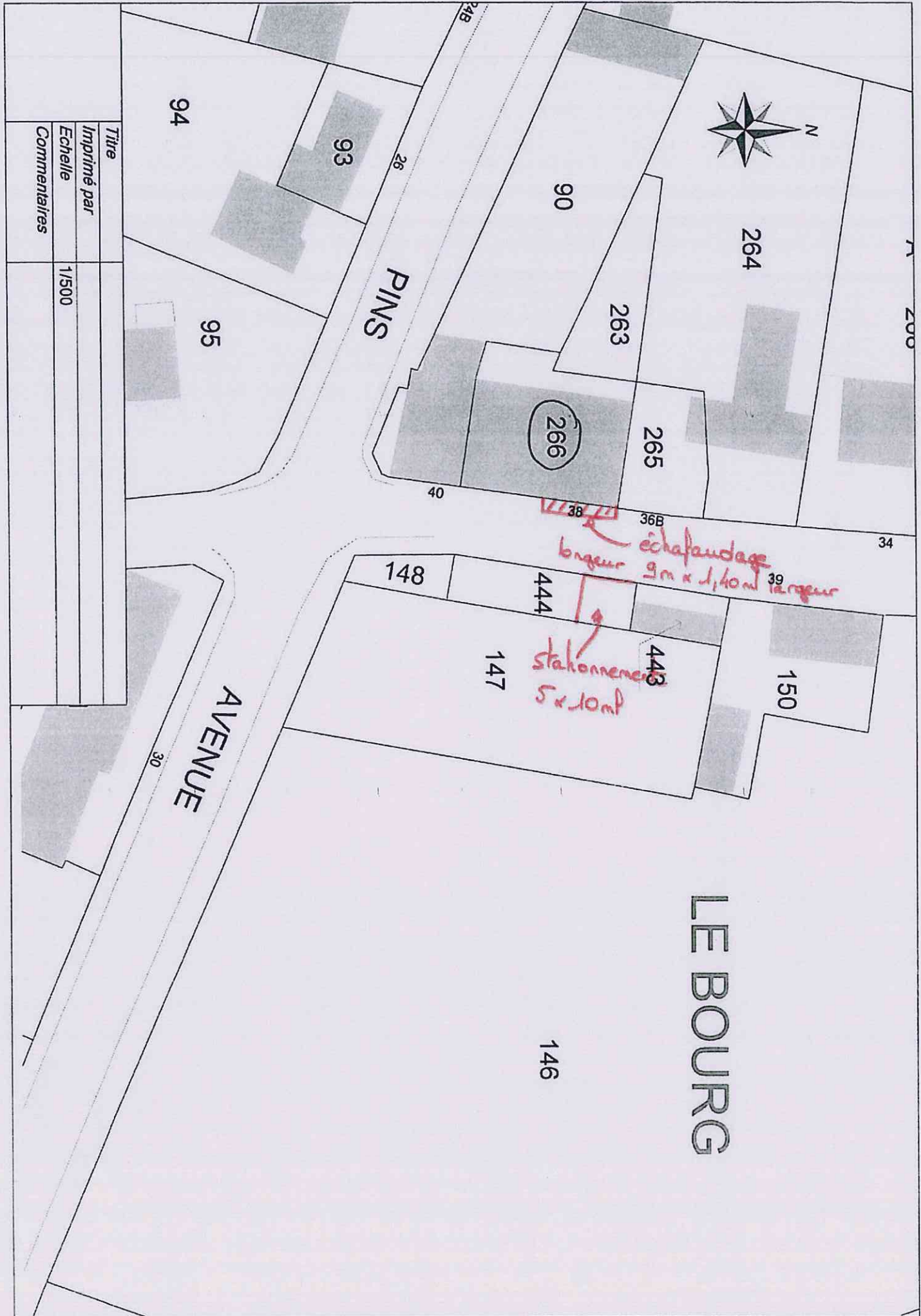
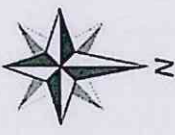
Signature :

le 05/10/2018
Le Maire
Daniel PERROT



Nota : pas d'emprise d'échafaudage
sur les bords publique -

* Merci de compléter toutes les rubriques sinon la permission ne sera pas traitée



*échafaudage
longueur 9m x d, 40cm largeur*

*stationnement
5 x 10m*

Titre	
Imprimé par	
Echelle	1/500
Commentaires	